



# JUSTICIA Asbl

Organisation congolaise de promotion et de défense des droits de l'homme et du droit international humanitaire, adresse :  
94 avenue Adoula coin des usines, Commune Lubumbashi, Haut Katanga /RDC, Tél : +243994075131, +243971654932,  
E-mail :justicia.asbl@gmail.com, Site web : [www.justiciahumanrights.org](http://www.justiciahumanrights.org)

## COMMUNIQUE DE PRESSE N°023/JUST/2023

### **JUSTICIA ASBL SALUE LE RAPPORTAGE DES DECISIONS DE DECHEANCE PRISES A L'ENCONTRE DES ENTREPRISES MINIERES BOSS MINING ET COMIDE**

JUSTICIA Asbl, une organisation de promotion et protection des droits humains et de développement basée en République Démocratique du Congo, salue les décisions prises par Madame la Ministre des Mines annulant ses arrêtés relatifs à la déchéance des permis d'exploitation miniers des entreprises Boss Mining et COMIDE, toutes, membres du groupe ERG.

Pour rappel dans ses communiqués de presse n°020/JUST/2023 et 022/JUST/2023, JUSTICIA Asbl ainsi que d'autres organisations de la société civile relayant les voix des communautés locales, estimaient que les décrets portant déchéance des permis miniers de ces deux entreprises n'avaient aucun sous-bassement légal et étaient entachés de beaucoup d'irrégularités.

*‘L'annulation de ces arrêtés est une preuve que le gouvernement peut être à l'écoute de la population et de la société civile en privilégiant l'intérêt communautaire au détriment des intérêts personnels égoïstes et des personnes politiquement exposées en quête du gain personnel, a estimé Maître Timothée MBUYA, Président de JUSTICIA Asbl.’*

C'est ici l'opportunité pour JUSTICIA Asbl de solliciter par la même occasion la levée de la mesure de suspension des activités qui pèse sur l'entreprise minière Boss Mining à la suite des désastres environnementaux survenus à Kakanda dans la nuit du 21 au 22 mars 2023. Cette suspension des activités de l'unique entreprise minière que compte la cité de Kakanda pour une durée de 3 mois a été renouvelé encore pour 3 autres mois et ralentit l'élan de l'exécution des projets contenus dans le cahier de charge récemment signé entre l'entreprise et les communautés. L'arrêt de ces activités frappe durement les travailleurs de l'entreprise ainsi que les communautés locales et il est à craindre que dans les semaines qui viennent, une grande crise socio-économique aux conséquences incalculable s'abatte sur Kakanda<sup>1</sup>. *Il est très déplorable de constater le ralentissement de l'activité économique dans la cité de Kakanda qui dépend de la seule entreprise minière qui est Boss Mining, a renchéri Me Timothée MBUYA.*

JUSTICIA Asbl encourage le Gouvernement congolais, l'entreprise minière Boss Mining ainsi que les communautés riveraines à œuvrer main dans la main pour une impulsion économique de la cité de Kakanda en passant par une exploitation minière responsable et respectueuse des normes dans la bonne foi réciproque.

JUSTICIA Asbl exhorte le Gouvernement congolais à prendre des mesures qui s'imposent pour retirer les militaires et policiers non éligibles ainsi que les coopératives minières et leurs complices des permis miniers de Boss Mining et COMIDE et de toute autre entreprise minière.

---

<sup>1</sup> Lire [RDC: L'arrêt des activités de Boss Mining frappe durement ses employés et les communautés locales - Business & Human Rights Resource Centre \(business-humanrights.org\)](https://www.business-humanrights.org/fr/fr/news/le-gouvernement-congolais-annule-les-permis-miniers-de-boss-mining-et-comide)

Pour tout contact presse :

- Tel : +2439994075131
- E-mail : [justicia.asbl@gmail.com](mailto:justicia.asbl@gmail.com)

JUSTICIA Asbl espère également que le séjour du Chef de l'Etat dans les provinces du Lualaba et du Haut Katanga pourra être mis à profit pour qu'il interdise aux membres de sa famille biologique ou à toute autre personne utilisant abusivement son nom pour tirer profit de l'exploitation anarchique et frauduleuse des minerais appartenant aux concessionnaires miniers, du reste en règle avec l'Etat Congolais, d'une part et de l'autre, le Chef de l'Etat interdira de nouveau la présence des militaires et des policiers non éligibles sur les sites miniers.

Il convient de noter aussi que l'adhésion de la RDC aux Principes Volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme est une opportunité de dialogue tripartite qui pourrait contribuer à la diminution des cas de violation des droits humains et ainsi améliorer la situation sécuritaire sur les sites miniers ainsi qu'auprès des communautés environnantes.

En tant que facilitatrice du groupe de travail sur les principes sur la sécurité et les droits de l'homme JUSTICIA se réengage à accompagner toutes les parties prenantes à l'exploitation des ressources naturelles pour un développement harmonieux à la base.

Fait à Kinshasa, le 05/10/2023

JUSTICIA Asbl

**Pour tout contact presse :**

- Tel : +2439994075131
- E-mail : [justicia.asbl@gmail.com](mailto:justicia.asbl@gmail.com)